

ARRETE

**Fixant le tableau d'avancement
au grade d'Adjoint administratif de 1ère classe
au titre de l'année 2010**

Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

ARRETE :

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif de 1ère classe au titre de l'année 2010, les personnes mentionnées ci-dessous :

| NOM ET PRENOM | SITUATION ACTUELLE |
|---|--|
| - Véronique GRELAUD - Caroline NORMAND | Adjoints administratifs de 2ème classe |

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat,
- Président du Centre de Gestion

Fait à LUÇON, le 16/04/2010

Monsieur le Maire,
(Prénom, nom du signataire),
Conseillère Municipale
DELEGUÉE AU PERSONNEL



Z. Simonet